



Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

Communiqué de l'APLCPGE à ses adhérents

Le bureau de l'APLCPGE s'est réuni le 6 novembre 2020

Dans la période difficile que nous traversons, l'APLCPGE souhaite être auprès de ses adhérents pour échanger et communiquer sur les expériences des uns et des autres. Elle ne prétend nullement donner des directives mais simplement partager des indications ou des réflexions afin que chacun appréhende au mieux, en fonction de ses contraintes, les mesures propres à prendre pour son établissement. Elle rappelle que la finalité des concours nous oblige à rechercher sur le territoire national une certaine forme d'unité d'enseignement conduisant à une équité indispensable.

C'est ainsi, afin d'assurer une continuité pédagogique préconisée par le Ministre, que l'APLCPGE se déclare favorable à des modalités de mise en place des colles à distance sous conditions. Celles-ci doivent demeurer exceptionnelles et sont soumises à une autorisation préalable du chef d'établissement. En effet, pour des motifs divers (cas positif ou contact des étudiants ou des enseignants, personnes vulnérables, confinement à distance du lycée,..), il peut s'avérer impossible à des colleurs ou des étudiants de se déplacer. Il convient toutefois de prêter une attention particulière aux arrêts de travail qui ne peuvent se cumuler avec une activité.

Pour les enseignements l'APLCPGE considère que le présentiel est important et souhaite le maintien des cours le plus longtemps possible. Si des dispositions particulières devaient être prises (distanciel partiel, début des cours avancé, maintien dans une unique salle,) elles doivent l'être filière par filière et après consultation des équipes.

Pour la demi-pension, l'APLCPGE fait le constat que peu de clusters sont issus de ce service et que ceux-ci se développent essentiellement dans la sphère privée. Elle recommande à ses adhérents de rappeler avec fermeté aux étudiants que tout rassemblement est à risque. Les sorties des internes doivent être contrôlées et les horaires adaptés au confinement. Toutefois, il convient, lorsque cela est possible, de réduire la jauge sur la demi-pension, hors internat, afin de respecter au mieux le protocole en vigueur. Plusieurs lycées l'ont déjà fait.

Dans cette période inédite, où bien des manifestations conviviales permettant de faire baisser la tension de nos étudiants n'ont plus cours, il faut veiller à la santé psychologique du public particulier que nous accueillons. A ce titre, les internes doivent être préservés autant que faire se peut.

Par ailleurs, l'APLCPGE est actuellement présente dans les groupes de travail de mise en place de la réforme, dans celui de l'ouverture sociale et de Parcoursup. Elle vous informera en temps utile des travaux de ceux-ci.

Bon courage à tous,

Pascal Charpentier, Président

Contactez-nous <http://www.aplcpge.org/>

Siège social 123 rue Saint Jacques - Lycée Louis Le Grand 75005 PARIS

secretariat@aplcpge.org